



**Jacques-Bernard MAGNER**  
**Sénateur du Puy-de-Dôme**  
**Conseiller Municipal**  
**de Charbonnières-les-Vieilles**

Paris, le 30 août 2022

Membre du Haut Conseil  
de la Vie Associative

**N.REF.JBM/CB/489**

### CABINET DU MINISTRE

#### **Monsieur le Ministre,**

Mon attention a été attirée par une brève du journal « Libération » en date du 19 mai dernier, relative à la pénurie d'enseignants à mettre devant les élèves de l'académie de Versailles à la rentrée 2022. Cette brève démontre le marasme qui frappe l'école aujourd'hui puisque la rectrice de cette académie organise le recrutement par « job dating », comme une entreprise de produits de consommation courante !

Ce métier d'instituteur et de professeur, une des aspirations majeures des lycéens et étudiants dans les années 60 à 80 du siècle dernier, est devenu le laissé pour compte des étudiants qui sont de moins en moins nombreux à s'orienter vers les formations qui en ouvrent l'accès. Après les réformes successives qui avaient pourtant toutes l'ambition de revaloriser la fonction enseignante, de mieux former les étudiants aux métiers de l'éducation et de mieux rémunérer les enseignants, nous en sommes arrivés à la triste méthode illustrée par l'initiative de la rectrice de l'académie de Versailles.

Lors du dernier quinquennat, je n'ai cessé d'alerter votre prédécesseur du risque grave encouru par la profession à cause de sa perte d'attractivité parmi les jeunes de notre pays. Il faut dire, aussi, que l'exigence du niveau Master pour enseigner écarte un grand nombre d'étudiants de ces métiers en regard du niveau de rémunération correspondant ainsi que des perspectives d'évolution de carrière.

Sénateur depuis 2011, j'ai, devant tous les ministres de l'Education Nationale, affirmé ma conviction que tout l'édifice repose sur la formation des enseignants. S'il n'est pas question de refaire les écoles normales du passé (j'en ai été un élève de 1968 à 1972 dans le Puy-de-Dôme), il est indispensable d'en comparer l'efficacité à l'inadaptation des formations actuelles, qu'elles se soient tenues dans les IUFM, les ESPE de M. Peillon ou les INSPE de M. Blanquer. Le changement de nom des établissements de formation des enseignants à trois reprises en 20 ans traduit d'ailleurs bien les tâtonnements des gouvernants successifs en la matière.

Pour redonner une vraie attractivité aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, je pense qu'il faut retrouver le vivier des classes populaires qui composait l'essentiel de l'origine des élèves des écoles normales d'instituteurs et institutrices du siècle dernier. Après un concours d'accès et des études payées par l'Etat, on devenait enseignant avec un engagement de servir au moins 10 ans l'école de la République. La formation professionnelle de deux années était validée par un diplôme, le CAP d'enseignant.

Sans espérer revenir aux nombreux principes pourtant vertueux des écoles normales, il apparaît souhaitable de renouveler l'intérêt des jeunes pour les métiers de l'éducation. Certes, la revalorisation des salaires est un élément important, mais ce n'est pas le seul.

S'il est exact que le niveau du Master à Bac + 5 est valorisant pour la profession, c'est aussi un handicap au recrutement d'étudiants des classes populaires voire moyennes aujourd'hui. Et les tentatives de « job dating » lancées ici ou là ne sont absolument pas satisfaisantes pour rechercher les futurs enseignants dont notre pays a besoin.

Je renouvelle ici des propositions que j'ai pu faire à de nombreuses reprises pendant plus de 10 ans de participation aux travaux de la commission de la Culture, de l'Education et de la Communication du Sénat.

Il faut tout d'abord s'adresser aux lycéens de Terminale pour leur faire connaître les métiers de l'Education et créer une filière dès la première année de licence avec des périodes d'observation dans les écoles et établissements d'enseignement secondaire pour les étudiants volontaires.

En 2<sup>ème</sup> année de licence, il conviendrait de mettre en place un dispositif permettant aux étudiants de prendre part à des actions éducatives rémunérées (contrat d'insertion dans l'emploi de 12 mois) comme nous les avons définies pour les emplois d'avenir professeur en 2013 (BO du 28 février 2013).

Il faudrait ensuite créer en entrée de 3<sup>ème</sup> année de licence un concours donnant accès à l'INSPE et permettant de suivre une formation en alternance entre le milieu scolaire et l'institut de formation. Cette année de formation en alternance, qui allierait une formation professionnelle et un tutorat par des pairs maîtres-formateurs et l'INSPE serait rémunérée suivant un barème particulier. A l'issue de cette année, le concours évaluerait à parité les connaissances académiques et le travail en présence des élèves de l'étudiant.

Les admis au concours en L3 pourraient ainsi enseigner dans le premier degré et intégrer le cadre de la Fonction Publique avec les rémunérations et les engagements correspondants. Les « collés » pourraient se voir proposer des emplois de remplaçants avant de pouvoir repasser le concours. Enfin, les titulaires du concours L3 qui le souhaitent pourraient poursuivre une alternance de deux années qui leur donnerait accès au Master MEEF et à l'enseignement dans le second degré.

Monsieur le Ministre, ce ne sont là que des réflexions qui mériteraient un examen plus précis. Il vous appartient d'être le ministre qui trouvera les solutions pour enrayer le problème de l'attractivité du métier d'enseignant et d'assurer la formation et la rémunération qu'il mérite.

Je reste à votre disposition pour en parler si vous le souhaitez et, dans cette attente, je vous prie de croire à l'expression de ma haute considération et de mes sentiments les meilleurs.

**Jacques-Bernard MAGNER**  
**Sénateur du Puy-de-Dôme**



**Monsieur Pap Ndiaye**  
**Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse**  
**110 rue de Grenelle**  
**75357 PARIS 07 SP**